

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

N° ordre : 23-112

N° ordre dans la séance :

DE-14112023-05

Date de la convocation :
07/11/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Héléne ROSSI, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Thierry DRAPIER (procuration à Dominique GERRA), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Sylvianne GUILLERMET, Dominique SCALMANA, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE.

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 9 membres dans les communes de plus de 2000 habitants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 8 commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires : Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, Emilie VALTON, Héléne ROSSI, Christelle BOUVIER, Jean-Marc DUPONT, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylvain BOIS, Katerina CHAPMAN, Loïc MONTEIRO, Eric BONNET, Isabelle MORLOTTI

Commissaires suppléants : Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Sylvianne GUILLERMET, Marc MEO, Christelle MARCHAND, Déborah GLEYZE, Céline LE CERF, Thierry DRAPIER, Dominique GERRA, Dominique SCALMANA, Joëlle TRABALZA, Thierry CURTELIN, Danielle CALLET, Carlos ROCHA-OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Thierry DEHAY

Cette liste de 32 noms est soumise à l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire, Adjoint délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

Considérant la population légale de la commune de Culoz-Béon,

ADOPTÉ la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,
Commissaires titulaires : Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, Emilie VALTON, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Jean-Marc DUPONT, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylvain BOIS, Katerina CHAPMAN, Loïc MONTEIRO, Eric BONNET, Isabelle MORLOTTI

Commissaires suppléants : Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Sylvianne GUILLERMET, Marc MEO, Christelle MARCHAND, Déborah GLEYZE, Céline LE CERF, Thierry DRAPIER, Dominique GERRA, Dominique SCALMANA, Joëlle TRABALZA, Thierry CURTELIN, Danielle CALLET, Carlos ROCHA-OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Thierry DEHAY

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

